



231

REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : M. GORMALLY Patrick ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; M. ROLLAND Cédric ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient absents excusés : Mme DE LAUZON Sophie ; M. MALLET Claude

Pouvoirs : M. MALLET Claude à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

1- PROCES VERBAL DU 5 JUILLET 2021

La Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal/Communication (M. Gormally) :**

Le bulletin municipal du premier semestre 2021 a été distribué il y a quelques semaines. Le congrès des maires de la Vienne aura lieu le 29 octobre. Cet événement donnera lieu à un concours de bulletins municipaux. Compte tenu de la qualité du bulletin municipal de la commune, il pourrait être pertinent d'y participer.

- **SIVOS Anché & Voulon (Mme Martin-Chardonniier) :**

La rentrée s'est bien passée. L'effectif de cette rentrée est de 34 élèves suite à quatre départs vers des écoles privées. Les élèves ont réintégré la cantine de l'école, où il y a deux services afin d'éviter le brassage des classes. Le directeur de l'année précédente M. Rivière est revenu et occupe toujours le poste de direction. Une nouvelle professeure, Mme Louvet, est arrivée. Une rencontre aura lieu entre la présidente du SIVOS, Mme Ferreira, les maires des communes d'Anché et de Voulon; Mme Mousserion et M. Latu, et l'inspectrice Mme Castel le 15 septembre pour faire le point suite à la rentrée. Les temps d'accueil périscolaire sont organisés comme annoncé lors des précédentes réunions. Le SIVOS a renouvelé le contrat de Mme Samantha Morisset, elle accompagne les enfants dans le bus scolaire. Enfin, une nouvelle personne récupère une partie des déchets alimentaires de la cantine pour ses chiens.

- **SIMER (M. Haberajter) :**

- Du 20 au 28 novembre a lieu la semaine européenne de la réduction des déchets. Il pourrait être pertinent d'envisager quelque chose à cette occasion par le biais du SIVOS. Cela devra être évoqué lors d'une réunion prochaine du SIVOS.
- Mme Perraud de l'écopôle de Sillars avait proposé lors d'une visite de M. Haberajter l'organisation d'animations à destination des élèves de l'école. Pourtant, le SIVOS a contacté le SIMER qui lui a fait une réponse négative. M. Haberajter se propose de recontacter Mme Perraud.
- Une recyclerie gérée par l'association "L'élan rural" de Brux ouvrira prochainement à la déchèterie de Couhé.



- **Scierie (M. Rembeault) :** Une rencontre a eu lieu entre M. Mirebeault, gérant de la scierie, et M. Rembeault. Il y a été évoqué le projet de la scierie de passer d'une essence de bois (sapin du Nord) à une autre (peupliers), il serait alors nécessaire de développer les effectifs et les espaces de stockage. La question d'un espace disponible sur Anché est posée. Contact sera pris dans les prochains jours pour organiser une rencontre avec Madame la Maire.

3. CAFE – POIS CHICHES

- Le café ne demande pas de passe sanitaire. Il faut vérifier si légalement une association y est soumise. S'il s'avère qu'elle l'est, un courrier sera envoyé à l'association pour demander la mise en conformité.
- Une réunion au sujet du passe sanitaire s'est tenue au Pré du pont. Il sera nécessaire de s'assurer de la légalité de ce genre de réunion sur le domaine public, notamment quant à l'application de la réglementation relative au passe sanitaire.
- Un projet d'épicerie "autogérée" à Anché est en cours de réflexion. La commune l'a appris par le biais d'un mail diffusé à un réseau d'adhérents. Dans ce mail, figure l'information que la commune est prête à mettre à disposition un local. Or, ce local qui avait un temps été envisagé pour un précédent projet d'épicerie est finalement indisponible, une association l'occupant encore. Il est à souligner que la commune n'a pas été mise directement au courant de ce projet, et que ce dernier devrait être davantage étayé avant d'envisager quoi que ce soit.
- La question de la réhabilitation de l'Ancienne épicerie est évoquée. Il pourrait être envisagé de faire un logement, un espace pour les associations..., mais le conseil souhaite attendre les propositions des habitants. Un courrier leur a été transmis lors de la distribution du dernier bulletin municipal, un seul avis a été reçu à ce jour. Une étude devra ensuite être commandée auprès de l'Agence des Territoires.

4- PERSONNEL

- L'apprenti Julien Hébras a remis sa démission pour plusieurs raisons personnelles et professionnelles. Cette dernière a pris effet au 12 août. Il sera nécessaire de trouver quelqu'un susceptible de le remplacer, à temps partiel. Une personne qui pourrait être éventuellement intéressée devrait être bientôt reçue en mairie. Il est souligné l'importance de trouver un successeur à M. Retailleau qui devrait faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2022.
- Mme la maire explique que la durée du travail de Mme Rambault devrait être augmentée afin qu'elle puisse mener à bien les missions qui lui sont confiées. Elle précise avoir eu un entretien avec Mme Rambault qui est favorable à cette augmentation du temps de travail.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, dans l'intérêt du service, d'augmenter le temps de travail de Mme Sophie RAMBAULT et de le porter à 9 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2022.

5- TRAVAUX

- L'entreprise HC couverture de Brux (86), chargée des travaux de l'église, ne peut pas commencer avant mars 2022.

- Les travaux de la salle des fêtes vont être plus longs que prévus. Le désamiantage doit être envisagé, mais il faut obtenir des devis et déposer des demandes de subventions pour 2022. Par conséquent, les travaux ne pourront vraisemblablement pas commencer avant le second trimestre 2022. En attendant, il faudra demander à l'entreprise Righini de reboucher le trou qui a été fait dans le plafond et faire passer la commission de sécurité avant de rouvrir la salle des fêtes à la location.

6- VOIRIE

- **Eclairage :**

- **Mât autonome du pont :** Le propriétaire des arbres (susceptibles d'empêcher le bon fonctionnement du futur mât autonome pour l'éclairage au pont) a donné l'autorisation de procéder à leur élagage. M. Rolland recontactera le service d'élagage, injoignable à ce jour.
- **Le bourg :** Le matériel a été reçu, et l'installation devrait avoir lieu prochainement par les services de Sorégies.
- **Les Plantes :** Un lampadaire a été installé sur le bord de la route, à hauteur de l'arrêt de bus. A ce même endroit, a été établie une plateforme en calcaire, demandée par des riverains, pour que la montée du bus se fasse dans de bonnes conditions.
- **Gare :** Une crosse a été remplacée à la gare. Cette dernière, plus longue, permet de mieux éclairer.

- **Routes :**

- **Route de Piloche :** La communauté de communes est passée vérifier les travaux de la route de Piloche. Il leur a été demandé de stabiliser les côtés avec du calcaire.
- **Pata :** La communauté de communes est intervenue la semaine dernière à plusieurs endroits sur la commune (notamment sur la route de Monts à La Planche) pour l'entretien des routes.
- **Route des Terres blanches :** l'agent technique a rebouché les trous sur la route. Il reste nécessaire de limiter la vitesse. Des panneaux "chaussée déformée" et éventuellement de vitesse "30" pourraient être mis en place.
- **Passage des services du département :** Les services du département se sont déplacés à notre demande à plusieurs sujets.
 - Sur la pose de miroirs envisagée sur un virage de la route de la Merlesse, cela est réglementairement impossible (la pose d'un miroir est interdite hors agglomération et un miroir ne peut être posé que face à un point d'arrêt.)
 - Un passage piéton pourra être mis en place devant le Pré du pont.
 - Sur la vitesse dans le bourg, une solution envisageable serait de peindre sur le sol la mention "zone 30" à l'entrée de celle-ci. Le conseil remet en cause l'utilité de cette solution, considérant que cela ne sera vraisemblablement pas davantage respecté qu'actuellement.
 - Au sujet du stationnement sur les bords de route à hauteur du Pré du pont, le département suggère la mise en place d'une ligne jaune sur le bord de la



route (interdisant le stationnement, sauf aux PMR et pour l'association de canoës) avant toute autre installation.

- Enfin, la rue de la montée blanche de Villenon, très dangereuse, sera fermée avec des plots afin de laisser le passage aux piétons et cyclistes.

- **Terrains et chemins :**

- Plusieurs rencontres ont eu lieu entre M. Rolland et des propriétaires de Villenon et des Caultières afin de discuter de la potentielle vente de certains chemins communaux inutilisés et d'étudier quelques possibilités d'achats de parcelles à Villenon. Les discussions suivent leurs cours.
- Une propriétaire au Couyou indique, après discussion, être prête à signer une convention autorisant l'utilisation d'un chemin privé lui appartenant par les piétons et les cyclistes.

7- QUESTIONS DIVERSES

- **Club des aînés :** Le local communal actuellement occupé par l'association "l'Herbe d'or", un temps envisagé pour les réunions du club des aînés, s'avère un peu trop dangereux (notamment quant à l'accès aux toilettes par un escalier). Le club des aînés ne s'y réunira donc pas. Il pourrait être utile de réfléchir à un autre lieu.

- **Tracteur :** Un devis a été demandé à l'entreprise Dousset-Matelin pour l'achat d'un tracteur d'occasion et de ses équipements complémentaires (élagueuse et chargeur), afin de se faire une idée. Ce dernier s'élève à environ 45000€ HT. Il est convenu que d'autres prospections seraient menées avant de prendre une décision.

- **Cloches de l'église :** M. Gormally demande si, à l'issue des travaux effectués sur l'église, il sera possible de refaire sonner ses cloches. Vérification sera faite, mais il est souligné que dans cette éventualité, c'est une réfection de la tour du clocher qui pourrait être nécessaire pour un coût de travaux élevé.

- **Plancher de la salle des fêtes :** M. Gormally demande si, une fois l'isolation phonique réalisée à la salle des fêtes, le plancher ne demeurera pas bruyant. Il est précisé qu'une étude acoustique a eu lieu, et que cela a été pris en compte dans l'étude.

- **Achat de matériel :** M. Rolland indique que l'agent technique demande l'achat d'une souffleuse pour aider au ramassage des feuilles. Le conseil n'y est pas opposé sur le principe, reste à connaître le prix de ce matériel.

- **Arrêt de bus aux Plantes et dans le Bourg :** M. Rolland indique qu'un courrier sera prochainement envoyé aux services de la Région pour demander un arrêt du bus scolaire du lycée aux Plantes, sachant que ce dernier y passe actuellement mais ne s'arrête pas. M. Penot demande si un arrêt dans le bourg pourrait également être demandé qui desservirait le lycée de Civray (lycée de secteur).

- **Brûlages :** Des brûlages assez importants ont eu lieu dans le lotissement du bourg pendant cet été. Un courrier sera envoyé à tous les habitants leur rappelant la réglementation à ce sujet.

- **Priorités au pont :** M. Haberaïter suggère que les panneaux de priorité au pont soient tout simplement retirés, considérant qu'ils ne sont de toute façon pas respectés.



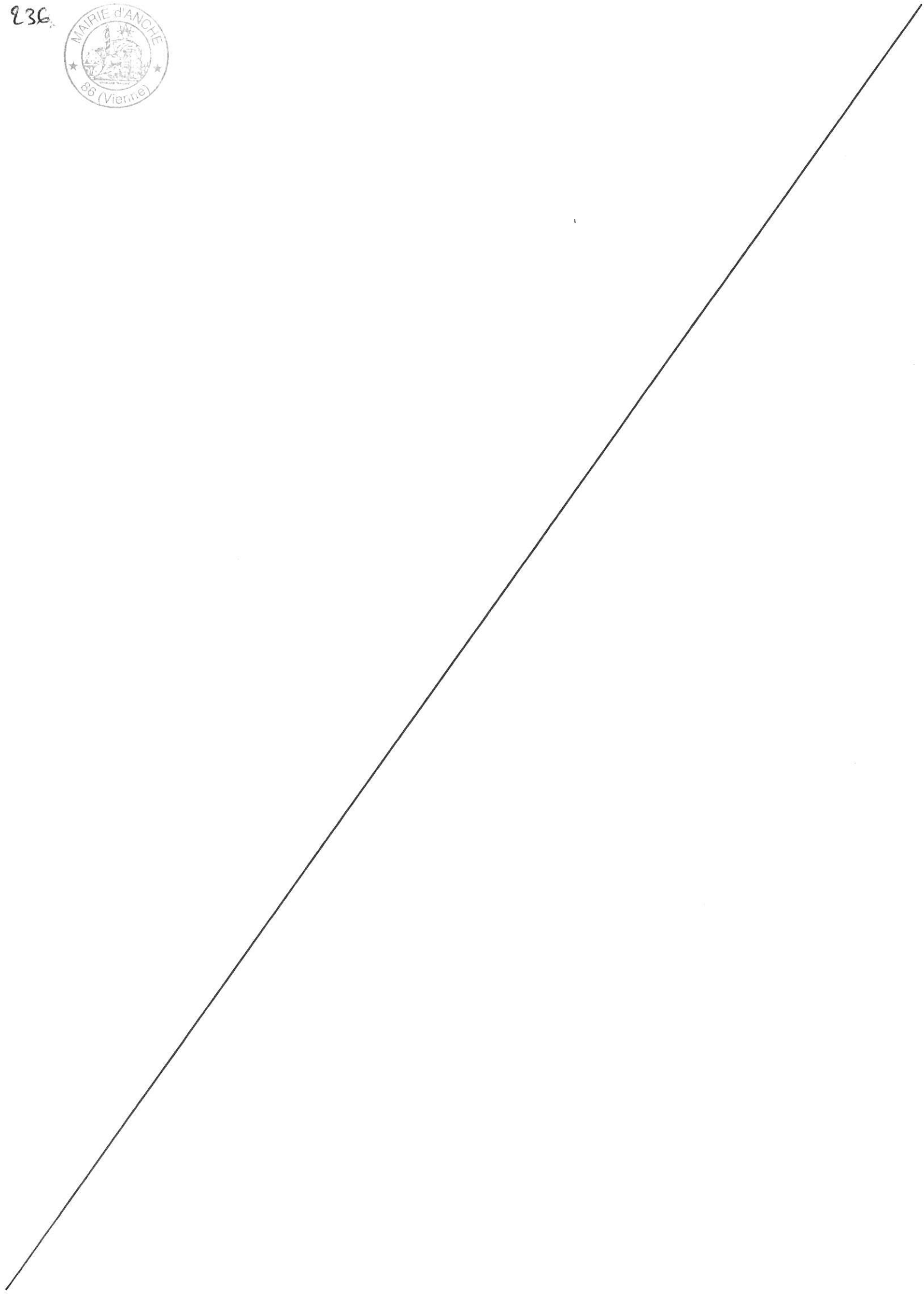
- **Facture Eaux de Vienne-SIVEER** : M. Penot fait part de son interrogation quant à la réception tardive de sa facture d'eau, qui présente un montant très élevé par rapport aux précédentes factures. Il est expliqué que Eaux de Vienne-SIVEER a changé de système informatique de facturation en début d'année, ce qui est à l'origine du retard important de l'envoi des factures. Quant au montant, il est préférable de contacter Eaux de Vienne pour une vérification.

- **Réception téléphonie et internet** : M. Penot signale que plusieurs habitants du lotissement du bourg mais aussi de Moisseau n'ont plus internet ou ne l'ont plus que par intermittence. C'est particulièrement ennuyeux pour certains habitants qui sont en télétravail. Il demande à ce que quelqu'un intervienne rapidement. M. Rolland précise que certains opérateurs ne disposent pas à Anché des équipements permettant une réception correcte d'internet et d'un réseau satisfaisant pour les mobiles.

- **Diffusion des dates des conseils municipaux** : M. Haberajter suggère que les dates des conseils municipaux soient ajoutées aux bulletins municipaux. Sachant que les bulletins municipaux sont semestriels, cela nécessiterait de les programmer jusqu'à six mois à l'avance, ce qui semble difficile. De plus, cela n'a pas de réel intérêt pour l'instant puisqu'il est toujours impossible d'accueillir du public. Néanmoins, les dates pourraient être affichées sur le site internet de la commune.

- **Prochaines réunions du conseil municipal** : lundi 11 octobre, lundi 8 novembre et lundi 6 décembre.

936

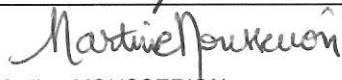
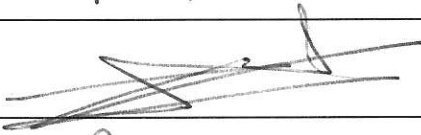
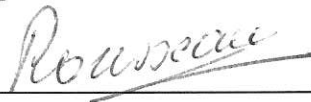


Séance du 06/09/2021 à 20h30

N° d'ordre, objets, des délibérations prises durant la séance :

- 1 - Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021
- 2 - Comptes rendus des commissions communales et rapoprts de délégués
- 3 - Café - Pois Chiches
- 4 - Personnel
- 5 - Travaux
- 6 - Voirie
- 7 - Questions diverses

Membres présents :

Prénoms - NOMS	Signatures	Observations
Sophie DE LAUZON	X	Absente
Patrick GORMALLY		
Patrick HABERAJTER		
Claude MALLET	 Martine MOUSSERION	
Samuel MARSALT		
Estelle MARTIN-CHARDONNIER		
Martine MOUSSERION		
Olivier PENOT		
Raphaël REMBEAULT		
Cédric ROLLAND		
Renée ROUSSEAU		

Membres excusés :

DE LAUZON Sophie
MALLET Claude

Pouvoirs :

M. MALLET Claude donne pouvoir à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire de séance :

REMBEAULT Raphaël

938



699

